Études canadiennes / Canadian Studies
Revue interdisciplinaire des études canadiennes en France

93 | 2022
La chanson populaire francophone : airs et ondes entre le Canada et la France

« Les échos les plus lointains sont les plus doux » : la chanson française, révolutionnaire, républicaine et napoléonienne dans le mouvement des Patriotes canadiens

"The most distant echoes are the sweetest": French, revolutionary, republican and Napoleonic song in the Canadian Patriot movement

Édouard Baraton et Lucie Delcambre

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/eccs/6027
DOI : 10.4000/eccs.6027
ISSN : 2429-4667

Éditeur
Association française des études canadiennes (AFEC)

Édition imprimée
Date de publication : 15 décembre 2022
Pagination : 33-57
ISSN : 0153-1700

Référence électronique
Édouard Baraton et Lucie Delcambre, « « Les échos les plus lointains sont les plus doux » : la chanson française, révolutionnaire, républicaine et napoléonienne dans le mouvement des Patriotes canadiens », *Études canadiennes / Canadian Studies* [En ligne], 93 | 2022, mis en ligne le 31 décembre 2022, consulté le 26 janvier 2023. URL : http://journals.openedition.org/eccs/6027 ; DOI : https://doi.org/10.4000/eccs.6027

Tous droits réservés

« Les échos les plus lointains sont les plus doux » : la chanson française, révolutionnaire, républicaine et napoléonienne dans le mouvement des Patriotes canadiens.

Édouard BARATON, Université du Québec à Montréal
Lucie DELCAMBRE, Université du Québec à Chicoutimi

La chanson francophone du Bas-Canada, telle qu'on peut l'appréhender dans son contenu et dans sa circulation à partir des recueils publiés jusqu'à la révolte des Patriotes, se signale par une présence importante de chansons révolutionnaires, républicaines et bonapartistes françaises. Cette présence trouve sa racine dans des contacts clandestins entre Patriotes canadiens et révolutionnaires, puis républicains, français. Le journaliste canadien patriote Ludger Duvernay et le poète français Pierre-Jean de Béranger sont au cœur de ces échanges. Ils marquèrent profondément la culture musicale du Bas-Canada, mais aussi la culture politique patriote qui y puisa des ressources symboliques pour penser son émancipation.

The French-speaking songs of Lower Canada, as considered on the basis of content and circulation from the collections published until the revolt of the Patriots, are marked by a significant presence of French revolutionary, republican and Bonapartist songs. This presence is rooted in clandestine contacts between Canadian Patriots and French revolutionaries and, later, republicans. The French-Canadian Patriot journalist Ludger Duvernay and the French poet Pierre-Jean de Béranger are at the heart of these exchanges. They deeply marked Lower Canada's musical culture, but also the Patriot political culture, for which they were a source of inspiration to reflect on its emancipation.

Le mouvement des Patriotes, dont l'action déboucha sur la crise politique violente des années 1837-1838 au Bas-Canada, a été perçu par l'historiographie selon un certain prisme : l'émancipation coloniale, extensible à l'échelle des Amériques (HARVEY 2005 ; BOUCHARD 2004 ; LAMONDE 2014). Dès lors, le mouvement serait essentiellement distant, voire opposé à toute dynamique européenne et plus encore à tout lien net avec l'ancienne métropole française, séparée du Canada depuis 1763 et dont l'histoire avait été marquée par la Révolution de 1789, radicalisée en 1792, qui l'aurait mis en porte à faux avec toute la société canadienne française, contestataires compris (GALARNEAU 1970 ; LAPLANE 2010).

Cette lecture, fondée sur un certain type de sources (journaux, discours publics politiques ou ecclésiastiques) se concentre sur une documentation élitaire diverse, mais finalement focalisée sur des éléments étroits de la société des années 1800-1840. Un changement de sources révèle un portrait sensiblement différent. L'approche par le répertoire chansonnier ouvre la possibilité d'autres lectures. Jeanne d'Arc Lortie, dans son inventaire du patrimoine musical canadien-français, permettait déjà d'observer une pénétration précoce de chansons révolutionnaires et napoléoniennes au Bas-Canada (LORTIE 1987a). D'autres

études ont bien marqué l'angoisse que créait parmi les autorités, tant coloniales que vernaculaires, la pénétration d'un registre musical français, jacobin, dont les traces furent conservées vivantes jusqu'à l'époque contemporaine dans des régions en marge du Canada français (MASSIGNON 1994).

La nature des études de Jeanne d'Arc Lortie, entrainant les autres chercheurs derrière elle, a cependant quelque peu orienté les analyses de l'idéologie portée par les chansons circulant au Bas-Canada (ANDRÈS 2001). En effet, en se concentrant sur les créations musicales canadiennes, Jeanne d'Arc Lortie a masqué le problème, plus important à notre sens pour comprendre la période 1800-1840, des chansons en circulation. En effet, parmi celles-ci figurent des chansons « importées », en l'occurrence des chansons venues de l'ancienne métropole, dont l'impact sur la pensée patriote ne peut avoir été nul. C'est ce qu'a remarqué Benedikt Miklos qui, ainsi que nous allons le faire, porte une attention particulière aux recueils publiés au Bas-Canada pendant la période des Patriotes (MIKLOS 2008).

Car comment saisir cette circulation au plus près du réel ? Nous proposons ici de préférer aux journaux, contenant des créations musicales nouvelles qui peuvent ne pas survivre, les recueils de chansons publiés au Bas-Canada de 1821 à 1838. Ceux-ci compilent les chansons en circulation, récentes ou anciennes. S'ils sont marqués idéologiquement, ces recueils s'inscrivent aussi dans une tradition qui dépasse les seules lectures partisanes et avec laquelle les acteurs successifs doivent compter, créant des effets de continuité sur le siècle entier dans ce type d'ouvrages. En outre, les recueils, en donnant une idée de la popularité de certains airs, réemployés pour de nouveaux textes, permettent d'évaluer la popularité relative des textes eux-mêmes. Cette approche dite de l'intermélodicité sera utilisée. L'intermélodicité peut être définie comme la « présence partielle ou totale d'une mélodie dans une autre mélodie, que cette présence ait été recherchée ou non » (MOUCHET, 2012, 26). Mais le concept a des ramifications plus complexes :

> il [le lecteur] doit percevoir la présence de « l'hypomélodie », l'identifier, mesurer l'écart entre hypo et « hypermélodie », ainsi que les changements contextuels inhérents à cette « reprise » ; enfin comprendre le rapport du créateur au modèle (est-ce l'admiration, la désinvolture, la dénégation ou la subversion, selon les catégories définies par Tiphaine Samoyault, qui présida à la recomposition parodique, engendrant du côté de l'auditeur, rire ou respect?). Ces opérations nous obligent donc à repenser « l'intermélodicité » en termes de mémoire – mémoire portée par le texte, mémoire de l'auteur, mémoire du lecteur ou de l'auditeur –, sans laquelle aucune d'entre elles ne serait possible. (MOUCHET, 2012, 30)

Le concept d'intermélodicité permet ainsi de prendre en compte les phénomènes de renforcement du sens. Typiquement, un air révolutionnaire français peut être réemployé pour porter un contenu canadien d'affirmation nationale, aux potentialités subversives, qui lui fait écho par effet de reprise. Ajoutons, dans ce cas, que l'usage de la mélodie française atteste de sa circulation antérieure. La mélodie française se prolonge alors sous forme de réécriture, et oriente l'interprétation du nouveau texte dont elle fournit l'air.

Les études des recueils lèvera le voile sur les filières d'introductions des chansons françaises au Bas-Canada, inséparables des préoccupations politiques canadiennes.

1) L'introduction de la chanson révolutionnaire : la filière jacobine de 1793 à 1837

Pour commencer, il nous faut saisir comment le nouveau répertoire musical français issu de la Révolution pénétra l'espace canadien-français, alors que ses caractéristiques politiques (colonie britannique et élites vernaculaires contre-révolutionnaires) auraient dû l'en exclure.

La Révolution française a assurément créé une rupture dans le discours des élites sociales canadiennes françaises à l'égard de la France et des Français. Jusque-là, les membres de la noblesse comme du clergé avaient pu continuer à regarder vers la France (ROCH-LEGAULT 2002, 89-94). À partir du moment où l'ordre social ancien fut balayé, la rupture fut actée dans les discours publics (LAPLANE 2010). Le clergé s'illustre dans la contre-révolution. L'assemblée législative vota en 1794 l'exclusion de la province de tous les Français et de toutes les personnes ayant séjourné en France. Cependant, il faut se garder de croire à un quelconque unanimisme. On note que quelques Canadiens français, même issus de la bonne société, passent outre et iront servir et mourir sous le drapeau tricolore. Les *habitans* se sont montrés massivement hostiles à l'idée de défendre la colonie en cas de débarquement français en 1793-1794, lorsque cette hypothèse était une menace sérieuse (GREENWOOD 2015, 81). Même des personnalités ouvertement attachées au régime colonial britannique ne peuvent cacher l'admiration de leurs compatriotes pour Napoléon (VIGER 1809, 48). Plus encore, pour certains, l'Ogre Corse est aussi, de quelque manière, le Montcalm de leur temps : l'adversaire de « l'Anglais », maître du pays (GASPÉ 1885, 344). Dans une certaine mesure, les Canadiens aiment l'écho des victoires françaises qui font enrager « l'Anglais » de chez eux et rabaissent l'orgueil du conquérant (ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT 1798, 184).

Parmi les quelques véritables révolutionnaires venus du Bas-Canada, on citera Henri Mézière qui a justement attiré l'intention (PLANTE 2007). Ancien employé de l'imprimeur et journaliste Fleury Mesplet à Montréal, il collabora avec le consul de France aux États-Unis, Edmond Genêt, pour diffuser la subversion jacobine au Bas-Canada. Cela prit la forme d'un manifeste des « Français libres aux Canadiens ». D'autres agents français, canadiens et acadiens contribuèrent par la diffusion de chansons. Cette œuvre de propagande française, en lien avec des velléités subversives canadiennes, continua jusque sous l'Empire (APC 1915, 395). La pénétration des chansons révolutionnaires, dont *La Marseillaise*, était suffisamment forte pour que cette dernière, très largement connue, offre sa mélodie pour porter des chansons canadiennes en 1813 (LORTIE 1987b, 311). On observe un décalage manifeste entre ce fait et les discours élitaires portés devant le pouvoir colonial.

Henri Mézière revint au Bas-Canada en 1816. Celui qui avait été chargé sous l'Empire de la surveillance des cultes à Bordeaux fuyait la terreur blanche qui s'y répandait alors, suite à la Restauration. Il travailla alors au *Spectateur canadien* (MONIÈRE 1987, 24-25). Mézière fonda ultérieurement son propre journal, l'*Abeille Canadienne*, dans lequel il se consacre, sous couvert d'hypocrites plaidoyers ultra-loyalistes, à distiller l'encyclopédisme et l'esprit républicain avant de soutenir ouvertement Papineau et, finalement, de rentrer en France définitivement en 1819 (PLANTE 2007).

Outre Mézière, d'autres personnages firent le lien entre l'esprit révolutionnaire français et la scène canadienne durant les années 1820-1830. C'est le cas de Napoléon Aubin. Ce journaliste, né français dans le canton de Genève sous l'Empire, avait été dénaturalisé (comme tous les Français faits par les annexions de la Révolution et de l'Empire) par la Restauration en 1814 (BERTÉ 2011). Aubin soutient, dans son journal le *Fantasque*, le mouvement patriote au Bas-Canada et y infuse son idéologie antimonarchique et anglophobe. Il fait école en prenant à son service un jeune journaliste d'avenir, Joseph-Guillaume Barthe, qui ne cachera pas son amitié pour les Républicains français (BARTHE 1855).

Ludger Duvernay est un personnage pivot des liens entre républicains français et canadiens à partir de 1830. Sa correspondance en fait foi (BANQ P680). À partir de 1827, il dirigea *La Minerve*, fondée en 1826 par son ami Augustin-Norbert Morin. *La Minerve* canadienne est l'homonyme d'un journal français fondé en 1818 et dissimulant sous le soutien à la Charte de 1814 ses intentions républicaines. Parmi les contributeurs au journal français, on compte le poète Pierre-Jean de Béranger (LAMARTINE 1853, 494-495). Ce dernier composa à partir de 1815 une quantité impressionnante de chansons hybridant un

républicanisme ardant à la légende napoléonienne. Le tout est mâtiné d'une anglophobie qui plonge ses racines dans les confrontations franco-britanniques antérieures à la Révolution et stimulé par le lien entre Restauration des Bourbons et la victoire britannique sur les Français. *La Minerve* canadienne s'exalta pour la révolution de 1830. Bientôt, Duvernay ouvrit au Bas-Canada une souscription en faveur des révolutionnaires parisiens, faisant scandale dans la colonie britannique (DUVERNAY 1830b). La correspondance de Duvernay prouve que l'affaire ne s'arrêta pas là. Un certain Lanoult, ami français commun de Duvernay et de Béranger, lui écrivit en 1832 qu'il n'a pas encore obtenu du poète, « dont la muse glacée par la marche des affaires publiques ne produit plus rien » (comprendre le vol de la victoire de 1830 par les Orléans) qu'il rédige « la chanson qu'il vous doit » (BANQ P680, fol. 112). Mais pourquoi donc Béranger devait-il des vers aux Canadiens ? La réponse se trouve dans les œuvres complètes du « Rossignol à la griffe d'aigle », comme était surnommé Béranger. C'est qu'il avait payé ainsi d'autres Français séparés de la France, ceux de l'île Maurice, qui, à l'instar de Duvernay, avaient envoyé de l'argent aux révolutionnaires de la Mère Patrie (BÉRANGER 1839, 104). Faute de vers, Béranger aidera les Patriotes canadiens à faire connaître leur cause en France. En 1833, le *Tableau statistique et politique des deux Canadas* (LEBRUN 1833), inspiré par Duvernay, est publié grâce à l'intervention du poète, comme l'atteste un mot de sa main conservée dans la correspondance de Duvernay (BANQ P680, fol. 85). Comme Benedikt Miklos, nous pouvons constater que « Béranger est omniprésent dans le mouvement littéraire des Patriotes qui l'admirent » et dont il fut un partenaire précoce et durable, qui accueillera Papineau en exil (MIKLOS 2008, 157 ; WHITE 1983, 281).

Tout ceci favorise le passage au Bas-Canada des références républicaines françaises des années 1820-1830. Ainsi, lorsque Ludger Duvernay fondera en 1834 une société amicale qui établira l'usage des rencontres patriotiques de la Saint Jean-Baptiste, celle-ci prendra initialement le nom d'« Aide-toi et le ciel t'aidera » (RUMILLY 1974, 24), soit celui de l'organisation clandestine française qui travailla à la chute des Bourbons durant les années 1820 (GILMORE 1997, 138).

2) L'invention des recueils de chansons canadiens

Voyons à présent comment tout ceci marqua d'une profonde empreinte la circulation musicale canadienne française. Le premier tiers du XIX^{e} voit l'émergence des recueils de chansons canadiens-français. Le premier parait en 1821, suivi par trois autres, en 1825, 1830 et 1838 : *Recueil de chansons choisies* (ANONYME 1821) ; *Le chansonnier canadien, ou, Nouveau recueil de*

romances, idyles, vaudevilles, (ANONYME 1825) ; *Le Passe-tems ou Nouveau recueil de chansons, romances, vaudevilles, etc. etc.*, (DUVERNAY 1830a) ; *Le chansonnier canadien ou nouveau recueil de chansons* (LAURIN 1838). La préface des recueils et leur table des matières permettent d'en observer la dynamique et l'objectif. Disposer les œuvres dans un recueil, c'est faire un choix, hiérarchiser, classer. Sans préface explicative, sans même intention conscience du compilateur, l'organisation d'un manuscrit comportant diverses œuvres s'inscrit dans une mouvance idéologique, une vision du monde.

Le recueil de 1821 est, a priori, le premier à paraitre au Canada français, et aurait été compilé par John Quilliam (LEMIRE 1990, 346). Le recueil ne comporte ni préface, ni sous-partie. Les noms des auteurs ne sont pas indiqués ; seule est notée une attribution à Henri IV, qui ouvre le recueil, et, pour quelques chansons, l'air sur lequel elles sont chantées. Sans cohérence thématique, le recueil alterne les romances, chansons grivoises ou pathétiques. Le seul critère de cohérence est la langue, puisqu'une seule chanson serait une traduction. Le titre même (*Recueil de chansons choisies*) suggère l'absence de critères précis.

Le recueil de 1825 s'inscrit dans la continuité du premier recueil, tout en s'en détachant sur de nombreux points. L'inscription dans la lignée du premier corpus est un acte conscient du compilateur, qui explique sa démarche dans la préface : le but serait de « mettre plus de goût, par exemple, dans le choix des pièces, plus d'ordre dans leur arrangement » (ANONYME 1825, III). De plus, le compilateur introduit un nouvel élément, le thème « canadien ». Dans le titre (*Le chansonnier canadien*), tout d'abord, mais aussi dans les ajouts « de Chansons Canadiennes qui ont paru dignes de l'impression » (ANONYME 1825, 3)

Le recueil est divisé en quatre parties :

- Romances, pastorales, idylles et vaudevilles
- Chansons bachiques de table
- Chansons patriotiques et militaires
- Chansons sur différents sujets

Les deux premières parties varient peu par rapport au précédent recueil ; une épuration des chansons bachiques avait été annoncée dans la préface pour répondre aux bonnes mœurs. Les deux dernières ajoutent plus de nouveauté. L'index permet de distinguer les chansons canadiennes des autres. Cependant, on peut voir dans l'absence de sous-partie « canadienne » l'impossibilité pour le rédacteur de séparer les chansons de France de celles du Bas-Canada, contrecarrée par une volonté de valoriser les poètes canadiens en les mettant en exergue.

Le recueil prend un nouveau sens avec l'ajout, timide, de chansons beaucoup plus ouvertement politisées. Le compilateur inclut *La Marseillaise*, tout en précisant en note que « Nous ne mettons ici cette Chanson qu'à cause de son air, qui est très-estimé » (ANONYME 1825, 87). Cette note s'inscrit dans un environnement textuel très engagé : chansons militaristes, gloire de Nelson, chevalerie française, valorisation des gestes françaises passées, poème sur les Bourbons et, inséré dans l'ensemble, une chanson conseillant la soumission à l'Angleterre. On sent l'influence des élites nobiliaires canadiennes-françaises dont certains rejetons, revenus de France, rapportaient des chansons contre-révolutionnaires (GASPÉ 1885, 107-108).

La troisième partie, tout comme le contexte canadien, fournit un nouveau cadre interprétatif aux chansons. Ainsi, les deux chansons sur Marie Stuart, absentes du premier recueil, peuvent se relire au prisme de l'histoire du Canada français (ANONYME 1825, 87)[1]. Les premiers vers des *Adieux de Marie Stuart*, œuvre de Béranger (BÉRANGER 1839, 137), exprimant le désespoir de la reine écossaise catholique arrachée à la France et bientôt victime de l'Angleterre, ont un écho particulier dans ce contexte :

> Adieu, charmant pays de France,
> Que je dois tant chérir
> Berceau de mon heureuse enfance,
> Adieu ! Te quitter c'est mourir (ANONYME 1825, 112)

Ce texte s'inscrit dans le thème de la séparation encore représenté dans ce second recueil par *Le vaillant troubadour*, *Le militaire* et *Fleuve du Tage*.

Le *Passe-tems, ou Nouveau recueil de chansons, romances, vaudevilles*, dû à Ludger Duvernay date de 1830. Celui-ci annonce également dans sa préface qu'il s'inscrit dans la continuité des deux œuvres précédentes, « Deux Recueils de Chansons dont l'édition a été successivement épuisée » (DUVERNAY 1830a, 85). Nous ne sommes donc pas tant face à trois œuvres séparées, qu'à une œuvre réécrite à plusieurs reprises. La tradition du recueil de chansons se rapproche ici de la traduction manuscrite médiévale dans laquelle un texte connait plusieurs versions, adaptées au goût du temps. Le deuxième recueil s'inscrivait comme une correction du premier. Celui de 1830 part d'un autre fait : le succès des deux premiers a montré la nécessité de publier ces chansons populaires « pour satisfaire

[1] Comme dans toute compilation, le texte ne se comprend qu'à travers ceux qui l'entourent, « le sens du texte ne se conçoit et ne se réalise pleinement qu'au sein de la matrice manuscrite, qui fournit un cadre interprétatif à l'ensemble des textes ainsi réunis » (KEMPF 2008, 53).

à ce besoin de plaisir et de chant » (DUVERNAY 1830a, 3). On quitte peu à peu le problème de méthode pour en venir aux objectifs et à la question du lectorat et de l'auditoire. La préface précise d'ailleurs que ce recueil est fait pour « toutes les classes de la société » (DUVERNAY 1830a, 3). On remarque que l'objectif de valorisation préférentielle d'auteurs canadiens n'apparait pas dans cette préface. Et pourtant la chanson est un fait identitaire pour Duvernay, qui lie le succès des chansons au fait que les « Canadiens n'ont rien perdu de la gaîté de leurs ancêtres » (DUVERNAY 1830a, 3). Puisque les chansons sont francophones, si le recueil est « pour toutes les classes », il ne semble pas être destiné à tous les habitants du Bas-Canada.

Dans sa préface, Duvernay semble annoncer la même organisation thématique que celle du second recueil : « le beau-sexe, les amis de la table et du vin, les amateurs de la chanson politique » (DUVERNAY 1830a, 3). De fait, il n'en n'est rien, les textes ne sont pas divisés en sous-parties cohérentes. Comme dans la compilation de 1825, une table alphabétique des chansons se trouve en fin d'œuvre. Elle comporte la mention « canadienne » pour certaines ; contrairement à ses prédécesseurs, Duvernay a également ajouté le nom de certains auteurs. Parmi ces noms, l'on trouve celui de Béranger, de Jean-Étienne Despréaux, de Casimir Delavigne, etc… Béranger est évidemment une source sensible puisque ce chansonnier avait pour volonté explicite le « renversement des « étrangers » : « les Bourbons » (HUMEAU 2015, 62) (« étrangers » car mis au pouvoir par la victoire britannique de Waterloo) et de répandre les idées républicaines parmi les populations illettrées, grâce à des thèmes séduisants et sous une forme virale et durable dans ses effets (HUMEAU 2015, 63). Les activités de Béranger lui avaient valu des procès et l'emprisonnement sous la Restauration, comme à Duvernay sous le régime canadien (HUMEAU 2015, 67). L'intégration massive des œuvres d'un tel personnage est déjà un fait politique et la stratégie adoptée répond assez bien à certaines conditions communes entre le public français populaire visé par Béranger et le public populaire du Parti canadien. En effet, au début des années 1820, l'alphabétisation de la population bas-canadienne n'était que de 20%, et inférieure chez les francophones. La forme chantée était appropriée pour créer une ambiance idéologique (LAMONDE 2018, 53).

La Marseillaise se trouve évidemment de nouveau dans le recueil, mais désormais sans note justifiant sa présence (DUVERNAY 1830a, 140-141). Sa légitimité est indubitable à cette date pour Duvernay, alors même que son caractère subversif est encore certain au Bas-Canada : on la chanta dans cet esprit lors du repas de la Saint-Jean Baptiste de 1835 (BANQ, P680, n°231). Mais au-delà d'elle, les chansons portant sur le thème napoléonien font une entrée en masse avec leurs thèmes vengeurs marqués par l'expérience de la Restauration :

Le Cinq de Mai – 1821, Le Vieux Sergent, Sur la mort du Maréchal Ney, Les Souvenirs du Peuple, Je n'y renonce pas encore, Les souvenir d'un Brave, Le Soleil d'Austerlitz, Le Grenier, La Colonne Vendôme, Napoléon la Patrie et l'Honneur, Le Cri de la Vieille Garde.

Enfin, le thème de l'exil est encore bien représenté par *Le départ du Guerrier*, *Edmond et clémence*, *Les Souvenirs*, *Les souvenirs du Peuple*, *À une mère* et *La prière d'une orpheline*. La nostalgie a, pour plusieurs décennies, partie liée avec les gloires de l'Empire, quoiqu'elle s'associe également à des chansons s'inscrivant dans d'autres champs mais dont la résonnance est particulière dans le contexte canadien :

> Combien j'ai douce souvenance
> Du joli lieu de ma naissance,
> Ma sœur qu'ils étaient beaux ces jours de France !
> Mon pays, sois mes amours !
> Toujours ! (DUVERNAY 1830a, 149).

L'avant-dernier vers, légèrement remanié, fera florès dans la chanson canadienne. Georges-Étienne Cartier en tira peut-être le titre de sa chanson à grand succès de 1835 : *Ô Canada ! mon pays ! mes amours !*

Le quatrième recueil, datant de 1838, a une organisation claire, proche de celle des précédents recueils : chansons d'amours, chants bachiques et chants patriotiques. Son titre (*Le chansonnier canadien ou nouveau recueil de chansons*) l'inscrit dans la continuité des recueils précédents. Son contenu présente cependant des singularités manifestes, sur lesquelles nous reviendrons.

Ces quatre recueils forment un ensemble relativement cohérent, puisqu'ils sont liés par des relations de commentaire, de correction et se complètent. Nous pouvons donc observer une progression intentionnelle de la forme et de l'organisation des recueils. Plusieurs éléments se dégagent de cette rapide observation : tout d'abord, chaque recueil a permis d'acter la popularité de la chanson et a ouvert une voie éditoriale. Les recueils insèrent des chansons canadiennes, tout en abolissant des frontières nettes entre œuvres canadiennes et françaises. La confusion est également thématique, puisque, en ne classant ni ne regroupant les œuvres, les recueils mêlent chansons à boire et chants politiques, œuvres sur le temps passé et sur le temps présent. C'est un accès privilégié aux imaginaires, aux associations et aux confusions qui circulaient dans la société canadienne française.

Notons que les observations que nous allons faire ici s'étendraient quantitativement et/ou qualitativement à d'autres document. On pense aux *Épîtres, Satires, Chansons, Épigrammes et autres pièces de vers* de Michel Bibaud (1830), publiés par l'imprimerie de *La Minerve* en 1830 et que nous excluons ici du fait du faible nombre de chansons et de l'hétérogénéité des pièces littéraires présentes. On peut aussi citer des recueils ultérieurs comme *La Lyre Canadienne* (AMATEUR, 1847).

3) Données quantitatives et « Je lyrique »

3.1 Poids idéologique de la tradition jacobine et napoléonienne dans la chanson politique au Bas-Canada.

Les chants politiques, patriotiques ou militaires forment une part non négligeable des chansons publiées dans les recueils canadiens de 1821 à 1848. Partant de peu de chose, leur proportion s'accroit jusqu'à l'insurrection des patriotes.

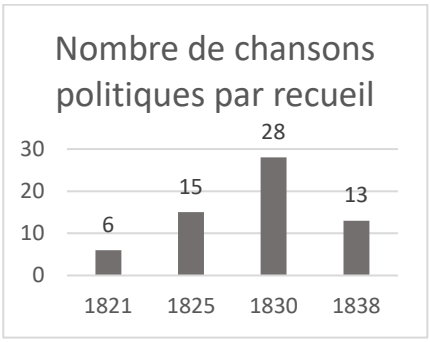

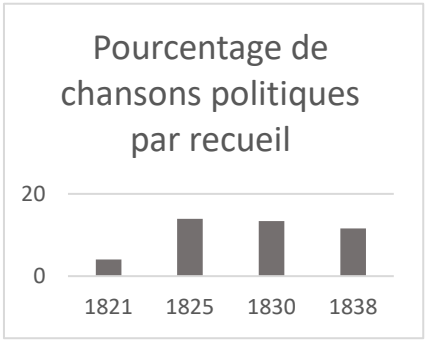

Parmi ces chansons politiques, patriotiques ou militaires, l'on distingue plusieurs catégories :

- Celles dites « neutres ». L'on entend par là celles qui ne correspondent pas à un fait d'actualité et ne s'inscrivent pas de manière explicite dans une tendance idéologique précise. Elles s'adaptent à diverses causes. Il s'agit souvent de chansons tournant autour du thème militaire. Elles attestent de la popularité persistante de ce genre depuis l'époque de la Nouvelle-France. (LORTIE 1987a, 192-193).

- Les chants bonapartistes. Ils fleurissent tout particulièrement dans le recueil de Duvernay de 1830, et s'inscrivent par leur nature même en contradiction par rapport à « 'l'establishment' anglais et clérical qui fait de Napoléon une sorte

d'Antéchrist », comme l'écrit Maurice Lemire (1978, XXXIV). Dans une moindre mesure, ils sont aussi une sorte de critique radicale des atermoiements du Parti canadien, puis patriote, et de ses déclarations de loyalisme.

- Les chansons royalistes françaises. Elles peuvent dater de l'Ancien Régime ou se rattacher au registre contre-révolutionnaire français, et sont présentes dans les recueils les plus anciens, traces de l'importation de thèmes français par la filière nobiliaire canadienne ou par le clergé catholique.

- Les chansons républicaines françaises (datant de la Révolution ou produites par l'opposition républicaine sous la Restauration). Parmi lesquelles *La Marseillaise*, une seule fois donnée sous ce titre, et qui apparaît dans les recueils de 1825, 1830 et 1838. Elle continuera à constituer un incontournable du genre bien au-delà. Son ancrage tout au long du XIX^{e} siècle est un phénomène remarquable. *Le chant du départ* ancre aussi sa présence.

- Les chansons pro-britanniques. Elles actent l'intégration impériale et en voient les avantages, telle *Gloire à Nelson* (ANONYME 1825, 97). C'est l'héritage des chansons de circonstance publiées en 1775 mais surtout de l'esprit dominant dans le discours public des élites canadiennes depuis 1792.

- Les chansons patriotiques strictement canadiennes. Parmi elles, *Riches cités* s'impose, puisqu'elle est présente dans les trois recueils.

Le graphique suivant indique le poids relatif des chansons relevant des différents thèmes. L'hégémonie des chansons françaises d'Ancien Régime, relayées par les chansons contre-révolutionnaires, laisse place aux chansons napoléoniennes et républicaines françaises. Les chansons valorisant l'allégeance britannique font un démarrage avorté. Les chansons mettant en avant l'identité canadienne française imposent leur présence croissante.

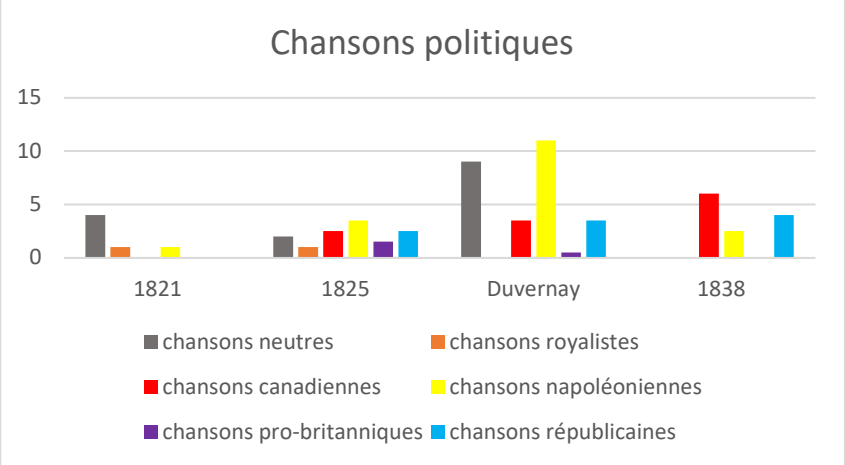

3.2 Le « Je » lyrique ou comment le Canadien se chante en soldat de l'An II

Ces données permettent-elles de brosser un portrait de l'idéologie dominante chez la population canadienne française ? Ce n'est pas certain. Plus sûrement, cela montre l'acceptabilité des idéaux révolutionnaires et de l'esthétique bonapartiste. Chanter, en particulier pour les écrits à la première personne, c'est temporairement endosser une autre identité, avec laquelle le locuteur a assez de points de convergence pour s'en saisir. Les chants sont construits pour se réadapter :

> La construction même d'une situation virtuelle dans le texte éloigne le « je » de l'énonciation d'un auteur. En dépouillant le sujet lyrique de circonstances personnelles, le « je » peut acquérir une plus grande intersubjectivité, car il laisse davantage la possibilité de reconnaître l'énonciation par l'empathie. (REDRIGUEZ 2003, 165)

La chanson revêt alors un sens double. Sa présence révèle l'entente préalable entre le locuteur et le texte. Dans le même temps, elle forge un imaginaire, qui favorise l'intégration et l'acceptation de chants du même genre. La progression des recueils tend à montrer que, plus qu'aux autres idées, le public était réceptif aux idéaux révolutionnaires et bonapartistes.

Encore faut-il déterminer si ces textes étaient chantés largement ou non ; la réponse est en bonne partie donnée dans les recueils, par le renvoi à des airs proposés par les auteurs et dont la popularité est ainsi assurée. Les airs des

chansons permettent d'apercevoir la rapidité et l'intensité de l'appropriation des chansons parmi les Canadiens français, bien au-delà des seuls lecteurs et ceci jusque dans la population générale, malgré l'illettrisme. Voici la liste des airs revenant plus de 3 fois dans le corpus pour porter d'autres textes que ceux d'origine :

- *La pipe de tabac* : 12 fois
- *Ô Fontenoy* : 6 fois
- *Que ne suis-je la fougère* : 6 fois
- *Je suis Lindor* : 6 fois
- *Mon père était pot* : 5 fois
- *Partant pour la Syrie* : 4 fois
- *Soldat, t'en souviens-tu ?* : 3 fois
- *Du troubadour Français* : 3 fois
- *Vive Henri IV* : 3 fois[2]

La thématique napoléonienne, déjà présente à l'intérieur des chansons, est accrue avec la présence d'airs tels que *T'en souviens-tu*, *Partant pour la Syrie* et *Le troubadour français* qui portent leur texte d'origine mais aussi d'autres, français ou canadiens, qu'ils réhaussent et avec lesquels ils résonnent dans les esprits des chanteurs et des auditeurs.

Les airs révèlent surtout la grande popularité du chant *Soldat, t'en souviens-tu ?* Présente comme chanson dans le recueil de 1830, elle l'est également comme air à deux reprises, ce qui montre qu'elle était déjà bien connue avant 1830 (DUVERNAY 1830a, 9, 182). Elle sera également reprise en 1838 (LAURIN 1838, 56). Sa popularité ne diminue pas le temps passant, puisque ce chant reste le plus cité comme air dans les périodes qui suivent (AMATEUR 1847, 51, 67, 179, 208, 234, 260, 275 ; LAVERDIERE 1850, 21[3] ; LENOIR 1858, 281, 322 ; LUSIGNAN 1859, 9, 53, 304[4]).

De recueil en recueil, les idéaux républicains et bonapartistes entrent et s'ancrent dans l'imaginaire véhiculé par la chanson. Et comme chanter est un

[2] Nous prenons ici en compte les chansons publiées par Duvernay en 1830, dans un ouvrage hybride complémentaire de son recueil. L'air de *Vive Henri IV* porte *Les orateurs canadiens* (BIBAUD 1830, 87-89).

[3] Nous suivons l'attribution proposée par BÉNÉTEAU 2013, 258–272.

[4] Nous suivons l'attribution proposée par LORTIE 1987b, XXVII.

dialogue, un « inter-dit »[5], entre pensée présente et passée, chanter est devenu assez subversif pour que le compilateur de 1838 transmette des messages à travers les airs, ou que celui du chansonnier canadien de 1825 précise n'utiliser *la Marseillaise* que pour l'air.

Le *Nouveau recueil* de 1838, compilé par Joseph Laurin, « étudiant en droit », doit faire l'objet d'une attention spécifique, en particulier pour la partie finale de l'ouvrage, comportant les chansons patriotiques et militaires. Dans celle-ci ne se trouvent que des chansons connues, présentes dans les précédents recueils. Pourtant, systématiquement, un air est noté, même pour *Le chant du départ* ou *La Marseillaise* pour lesquelles toute précision est évidemment inutile, au moins depuis 1814 pour cette dernière (LORTIE 1987b, 311). La deuxième incohérence vient de l'utilisation d'airs qui n'existent pas. Pour les airs des autres recueils, l'on retrouve facilement la chanson en question, puisqu'elle est le plus souvent présente dans au moins un autre recueil ou a été fortement popularisée auparavant, et souvent également en France. Ici rien de tel. L'apparition massive d'airs inexistants, sans attestation antérieure ni postérieure (mais aux titres forts à propos), pose question sur la visée de l'auteur.

Ces deux éléments nous poussent à envisager les airs donnés ici, non pas comme des indications musicales, mais comme des commentaires en rapport avec les textes des chansons. Voici quelques associations originales proposées par le compilateur pour des textes déjà bien connus au Bas-Canada. Nous nous limitons ici aux chansons patriotiques :

Titre de la chanson patriotique	**Air indiqué**
Sol canadien, terre chérie	*Ah !, quelle inquiétude*
Riches cités	*Brûlant d'amour et partant pour la guerre*
Canada, terre d'espérance	*Air nouveau*
La Marseillaise	*Entendez-vous notre patrie*
Le chant du Départ	*Pourquoi ces vains complots ?*
O Canada, que les jours étaient beaux	*L'astre de Nuit*
O Canada, mon pays	*Air nouveau*

Le prétendu air donné à *La Marseillaise* incite le lecteur à s'identifier aux volontaires de 1792 (par l'usage de l'interpellation directe à l'impératif) et à se réapproprier avec la chanson l'héritage révolutionnaire français. On pense à la

[5] Nous empruntons cette expression à Anne Mairesse (1998, 259).

Révolution de 1789, mais aussi à l'effort plus récent de 1830 qui avait fait l'objet du traitement que nous avons vu dans la presse patriote et en particulier dans *La Minerve*. La même idée d'une transmission de la tradition révolutionnaire se retrouvera à la même époque dans la chanson de Napoléon Aubin, *Les Français aux Canadiens,* portée sur l'air fort approprié de *Te souviens-tu ?* (HUSTON 1848, 245-246). Le très belliciste et jacobin *Chant du départ* est accompagné d'un pseudo-air aux accents accusatoires pour les bureaucrates de l'Assemblée du Bas-Canada : *Pourquoi ces vains complots ?* La vanité de ces derniers, dénoncée dans le pseudo-air, fait écho à la rancune très vive des Patriotes contre le parti bureaucrate et ses intrigues avec le pouvoir colonial. Le texte de la chanson française, qui dit que « les Républicains sont des hommes, les esclaves sont des enfants », répond à la situation canadienne. Cette chanson, après les évènements de 1837, laisse entendre que la partie n'est pas terminée même si les Patriotes doivent redoubler d'effort, car le *Sol canadien, terre chérie* est associé au pseudo-air *Ah ! Quelle inquiétude*. Finalement, l'idée d'un air nouveau pour les chansons canadiennes pourrait mettre en avant la nouveauté politique de la notion même de Canada français et l'« espérance » de l'indépendance. Mais c'est là un horizon, une destination.

En attendant, on remarquera que, comme avant lui Henri Mézière, Joseph Laurin sait jouer avec les craintes de répression. Il pouvait se cacher derrière l'usage pour glisser quelques chansons jacobines ou bonapartistes. Il pouvait espérer faire passer des messages assassins dans ses faux airs. Néanmoins, comme Mézière, le jacobin canadien faussement repenti, il prend aussi la précaution d'intégrer dans son recueil un texte d'un irénisme des plus lénifiants, qui permet de donner le change. C'est le rôle de la dernière chanson du recueil, intitulée *La paix, après l'insurrection de 1837*, rédigée à Québec le 12 janvier 1838 (LAURIN 1838, 179-180).

> Ramenant l'abondance,
> Aux Canadiens vient rendre ses bienfaits.
> Sachons bannir tout esprit de vengeance ;
> Et de Gosford imitant la clémence,
> Vivons en Paix. (LAURIN 1838, 180)

Elle doit se chanter sur l'air de la chanson *Le Premier pas*, qui, bien entendu, est encore une fiction. N'est-ce pas dans ce cas-là l'insurrection de 1837 qui n'est qu'un « premier pas » ? Alors la chanson doit se lire comme une série d'antiphrases. Cet exemple montre que les usages de la clandestinité républicaine française avaient bel et bien percé au Bas-Canada (CAZZANIGA 2009, 64).

Le compilateur, Joseph Laurin, était en contact avec Ludger Duvernay. En mars 1838, Duvernay, aux États-Unis, est chargé de transmettre ce recueil depuis le Bas-Canada à un autre exilé (AUBIN 2015, 33). Tout ceci, en plein contexte de rébellion et de préparation clandestine de la revanche, après la déconvenue de 1837, a quelque chose de curieux… et de très suspect. Il est possible que ce recueil recèle plus qu'il n'y paraît et il mériterait une étude approfondie afin de lui faire livrer ses éventuels secrets.

4) L'invention d'un registre révolutionnaire franco-canadien

L'adoption de ces chansons révolutionnaires françaises et de leurs airs va de pair avec une hybridation singulière dont l'on trouve les traces dans les recueils mais aussi dans d'autres sources.

À force de se chanter avec un « je » emprunté aux républicains français, le Patriote canadien français hydride sa représentation de lui-même. C'est le cas lorsque, dans un banquet de la Saint-Jean Baptiste, la société « l'Aide-toi » canadienne, fondée par Duvernay, entonne *La Marseillaise* (RUMILLY 1974, 25-26). Cette hybridation s'amplifie par la réécriture, la transposition mène à l'adaptation. C'est le cas lorsque Duvernay publie la chanson de Béranger, *Le Ventru*. Dans le texte d'origine, le premier couplet citait des ministres de la Restauration. Duvernay le retira et ainsi « canadianise » le texte. Mettant désormais en scène, pour le chanteur canadien, un élu bureaucrate de l'Assemblée du Bas-Canada, le texte lui fait dire :

> Des dépenses de police
> J'ai prouvé l'utilité ;
> Et non moins Français qu'un Suisse
> Pour les Suisses j'ai voté.
> Gardons bien, et pour raison,
> Ces amis de la maison. (DUVERNAY 1830a, 165)

Isidore Lebrun, l'ami de Duvernay soutenu dans ses projets éditoriaux par Béranger, note les paroles d'une chanson canadienne anonyme de 1831, inconnue dans les recueils publiés au Bas-Canada, mais fort révélatrice :

> Rappelez-vous votre source première,
> Rappelez-vous de qui vous êtes nés :
> Fils des Français, voyez l'Europe entière
> Suivre l'exemple de vos aînés. (LEBRUN 1833, 233)

L'origine française devient un motif d'émulation révolutionnaire. Napoléon Aubin, vers 1834, poursuivit dans ce sens. Sur l'air de la chanson

bonapartiste *Te souviens-tu*, Aubin — suisse, français ou canadien, nous laissons le lecteur trancher — jouait le Français s'adressant aux Canadiens, et faisait jouer le Français aux interprètes canadiens de son œuvre chantant pour eux-mêmes ou un auditoire canadien. Et ce Français, un Républicain évidemment, s'adressait ainsi à l'assistance canadienne :

> Vous Canadiens, vous autrefois nos frères,
> Vous que l'intrigue a lâchement vendus ;
> Unissez-vous, comme l'ont fait nos pères,
> Et les puissants seront bientôt vaincus.
> Forts de vos droits, vous méprisez les haines,
> À vos tyrans, opposez vos vertus....
> Ce noble sang qui coule dans vos veines,
> O Canadiens ! ne le sentez-vous plus ?
>
> À l'étranger qui vous défend la gloire,
> Montrez un titre inscrit dans le passé ;
> Le souvenir que laissa la victoire,
> De votre cœur ne s'est point effacé....
> Demandez-lui qu'il allège vos chaînes....
> L'on peut... deux fois... essuyer un refus.
> Ce noble sang qui coule dans vos veines,
> O Canadiens ! Ne le sentez-vous plus ?
>
> Si, dans vos champs la victoire moins prompte,
> Cédait au nombre et trompait la valeur,
> L'on ne pourrait vous accabler sans honte !
> Vous ne succomberez pas sans honneur !
> Vous suppliez... vos demandes sont vaines,
> Du rang des peuples, vous êtes exclus....
> Ce noble sang qui coule dans vos veines,
> O Canadiens ! Ne le sentez-vous plus ?
>
> Il est un vœu qui du peuple s'élance,
> Lorsque le joug est trop longtemps porté ;
> Le temps n'est plus, où le cœur en silence
> Pouvait se taire au nom de liberté !
> Du Saint-Laurent, aux rives de la Seine,
> Ce nom magique reçoit des tributs.
> Au noble sang qui coule dans vos veines,

Ah ! Canadiens, ah ! Ne résistez plus ! (HUSTON 1848, 245-246)

Les deux histoires nationales s'entrelacent et se confondent après une séparation par les circonstances de l'histoire. Les Bourbons ont vendu les Canadiens, et les Français les ont vengés (en se vengeant eux-mêmes) en 1792 et en 1830. Les tyrans qui oppriment les Canadiens, de même nature que ceux qui opèrent en France, doivent recevoir le même traitement. La francité — comme stock commun de gloires — dont on hérite au Bas-Canada comme en France est une chose qui oblige ses bénéficiaires. C'est une ressource et en même temps une servitude atavique où puiser l'inspiration, l'élan, de part et d'autre de l'Atlantique, pour un même mouvement qui, en Amérique, permettra aux Canadiens de disposer d'eux-mêmes et, ainsi, de prouver qu'ils sont bien de dignes « Français-Canadiens », pour reprendre la formule dont usaient dans leur lettre adressée à Napoléon de modestes comploteurs canadiens appelant l'aigle à leur secours en 1805 (MAE 1805).

Tout ceci favorise un imaginaire positif et radical que les Canadiens français peuvent utiliser sans être tributaires de la tradition britannique ou des voisins américains. Ils peuvent sans complexe se chanter Français et ont appris à le faire. Le Canadien français n'est plus alors un sujet de Sa Majesté Britannique, il est, par un tour de passe-passe, le fils des Jacobins, des Sans-Culottes et des Grognards. Son abandon par Versailles en 1763 a été vengé par 1792. Reste à en liquider les effets au Bas-Canada. Et, filant la métaphore, qui devient fusion dans certains esprits, une banderole déroulée lors des grandes assemblées patriotes de 1837 avertit ainsi Londres : « Les Canadiens meurent mais ne se rendent pas » (BERNARD 1971, 260). C'est un pastiche évident de la formule du général Cambronne à Waterloo, adressée aux Britanniques qui lui demandaient, la fin ne faisant plus aucun doute, de capituler : « La Garde meurt mais ne se rend pas. » Cette formule, il avait pu l'appendre en chantant *Le cri de la Vieille Garde*, publié par Duvernay (1830, 134). D'autres emprunts de ce type sont repérables (GREER 1997, 134).

Après la défaite de Saint-Charles, parmi les Patriotes en exil, on continuera à user de ce répertoire. Le jeune Amédée Papineau et ses compagnons entonnèrent à Saratoga un hymne composé pour leur cause par le Louisianais Édouard Louvet, intitulé *Hymne de guerre* et porté par l'air de *La Parisienne* :

Des bords lointains de la Tamise,
L'Anglais, orgueilleux conquérant,
Gouverne en province conquise
Les rivages du Saint-Laurent.
Les tyrans souillent notre gloire.

« En Avant ! » Soldats !
Marchons au Combats,
Compagnons ! Bravons la bombe et ses éclats !
La Mort ou la Victoire !

Les Bretons se disent nos frères :
Homicide fraternité !
Ivres de projets sanguinaires,
Ils outragent l'humanité !
Les tyrans souillent etc.

À bas l'étendard britannique !
Arborons les nobles couleurs :
Fondateurs de la République,
Brisons nos fers, séchons nos pleurs.
Les tyrans souillent etc.

Puisse le Drapeau tricolore
Toujours flotter sur nos remparts !
Qu'il soit, du couchant à l'aurore,
L'effroi des sanglants Léopards !
Les tyrans etc.

Oh ! Canada ! Terre Chérie !
Nous te vengeons avec fierté,
Nous, les Pères de la Patrie,
Nous, les Fils de la Liberté !
Les tyrans etc.

Pour toi tout un peuple se lève
Patrie ! Idole de nos cœurs !
Dans nos mains dirige le glaive
Au sein de nos vils oppresseurs.
Les tyrans etc.

Amis ! de nos guerres civiles,
Jurons d'éteindre les flambeaux…
Purgeons nos hameaux et nos villes,
Du souffle impur de nos bourreaux.
Les tyrans etc.

De l'Amérique et de la France,
Montrons-Nous les dignes enfants,
Et la céleste providence
Guidera nos pas triomphants.
Les Tyrans etc.

Sur nos campagnes délivrées
Des Émules d'un Wellington,
Planez, veillez, ombres sacrés
De La Fayette et de Washington !
Les tyrans etc. (PAPINEAU 1998, 152-153)

Cette dernière chanson est au diapason des croisements entre contexte canadien et héritage révolutionnaire français, tels qu'on les trouve dans le *Patriote canadien,* journal publié en exil par Ludger Duvernay et répandu par des sympathisants parmi les communautés canadiennes exilées, les expatriés français, en Louisiane et jusqu'en France (DUVERNAY 1839-1940).

La célébration en exil de la Saint-Jean Baptiste en 1840 marqua plus encore, dans l'esprit des Patriotes les plus obstinés, l'hybridation de leur histoire tragique et de l'histoire révolutionnaire française, à laquelle tant de chansons les avaient habitués. Parmi les 15 toasts portés alors, et suivis de chants, l'on trouve ceux-ci :

4. La France, berceau de la gloire et des beaux-arts ; puisse-t-elle ne pas oublier qu'elle fut notre mère.
La voilà cette France chérie
[…]
6. La vraie démocratie ; non pas la gloire de César, mais le salut de Rome.
La Marseillaise
(AUBIN 2015, 222)

Conclusion

La chanson, ce média de masse du XIX^{e} siècle, fut profondément marquée au Bas-Canada par l'importation et le réemploi du matériel musical issu de la Révolution française. Prenant la suite des vieilles chansons de soldats et marginalisant la tradition chansonnière contre-révolutionnaire, la chanson républicaine française (au sens large) a fourni aux contestataires canadiens français un matériel idéologique, enrobé du prestige de l'ancienne métropole et de ses exploits. Le chanteur canadien français apprit à se donner de lui-même, à

travers elle, une représentation qui contrastait furieusement avec les discours politiques officiels. Il n'était plus le loyal sujet de Sa Majesté mais l'émule, le frère et l'égal de son cousin qui avait fait tomber la Bastille, trembler l'Angleterre et poussé Albion dans ses ultimes retranchements. À l'heure la plus tragique, il y trouva aussi le moyen de s'adresser aux Français qu'il cherchait à impliquer afin de rééquilibrer un rapport de force bien trop déséquilibré.

La puissance de cet imaginaire, sa popularité, se constatent dans sa capacité à survivre à la défaite. Avec des variations, les chansons révolutionnaires françaises resteront incontournables dans les recueils de chansons publiés au Canada français, et ceci jusqu'à l'aube du XX^{e} siècle. Le thème déborda de la chanson pour pénétrer dans la poésie nationale. S'il est d'usage de se référer à quelques poèmes d'Octave Crémazie, il nous semble bien plus indiqué de citer en la matière le poète Louis-Honoré Fréchette. En 1868, ayant commis un premier recueil de poèmes politiques hostile au régime, il le fit parvenir à Louis-Joseph Papineau qui lui donna pour mission de faire sonner au Canada français les « trompettes embouchées par les Béranger […] » (PAPINEAU 1868). Le vieux chef du parti patriote reconnaissait, encore 30 ans après les rébellions, 11 ans après la mort de son ami Béranger, le « rossignol à la griffe d'aigle », tout ce que la liberté canadienne avait puisé à cette source méconnue des historiens du Bas-Canada. Fréchette, le « poète national », ne cessa plus de suivre cette voie, faisant passer tout ce qu'il put de cet esprit si particulier qui était né de ces rencontres entre les Patriotes et la « République clandestine » des années 1830 dans la culture canadienne française.

Bibliographie

Sources primaires

AMATEUR (un). 1847. *La Lyre Canadienne*. Québec : Cowan et Fils.

ANONYME. 1821. *Recueil de chansons choisies*. Montréal.

ANONYME. 1825. *Le chansonnier canadien, ou, Nouveau recueil de romances, idyles, vaudevilles*. Montréal : Herald.

APC (ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA). 1915. *Documents relatifs à l'Histoire constitutionnelle du Canada, 1791-1818.* Ottawa : Taché.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU BAS CANADA. 1793 *Journal de l'assemblée législative du Bas-Canada*. Québec : John Neilson, Québec.

BANQ (Bibliothèque et archives nationales du Québec). Fond Ludger Duvernay. P680.

BARTHE, Joseph-Guillaume. 1855. *Le Canada reconquis par la France*. Paris : Ledoyen.

BÉRANGER, Pierre-Jean de. 1839. *Œuvres complètes*. Tome III. Paris : Fournier.

BIBAUD, Michel. 1830. *Épîtres, Satires, Chansons, Épigrammes et autres pièces de vers.* Montréal : Imprimerie de La Minerve.

DUVERNAY, Ludger. 1830a. *Le Passe-temps ou Nouveau recueil de chansons, romances, vaudevilles, etc. etc.* Montréal : *La Minerve*.

DUVERNAY, Ludger. 1830b. *La Minerve*, 4 novembre.

DUVERNAY, Ludger. 1839-1940. *Le Patriote Canadien*. Numéros des 13 novembre 1839, 20 novembre 1839, 27 novembre 1839, 4 décembre 1839, 29 janvier 1840, 5 février 1840.

GASPÉ, Philippe Aubert de. 1885. *Mémoires*. Québec : N. S. Hardy.

HUSTON, John. 1848. *Le Répertoire national ou recueil de littérature canadienne*. Volume 1. Montréal : Imprimerie Lovell et Gibson.

LAMARTINE, Alphonse de. 1853. *Histoire de la Restauration*. Paris : Lecou, Furnes & Pannierre.

LAURIN, Joseph. 1838. *Le chansonnier canadien ou nouveau recueil de chansons*. Québec : Librairie rue Sainte-Ursule.

LAVERDIERE, Charles-Honoré. 1850. *Le chansonnier des collèges.* Québec.

LEBRUN, Isidore. 1833. *Tableau statistique et politique des deux Canadas.* Paris : Treuttel et Würtz.

LENOIR, Joseph. 1858. *Nouvelle lyre canadienne.* Montréal : Zephirin Chapeleau.

LUSIGNAN, Alphonse. 1859. *Recueil de chansons Canadiennes et françaises.* Montréal : John Lovell.

MAE (Archives du Ministère français des Affaires étrangères). 1805. Mémoires et documents Angleterre 2. Fol. 177-223.

PAPINEAU, Amédée. 1998. *Journal d'un fils de la liberté 1838-1855*. Québec : Septentrion.

PAPINEAU, Louis-Joseph. 1868. Lettre à Louis-Honoré Fréchette. 26 octobre. Bibliothèque et archives nationales du Québec, P133/1-3.

ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT, Frédéric de la. 1798. *Voyage dans les États-Unis d'Amérique, fait en 1795, 1796 et 1797.* Tome II. Paris : Dupont.

VIGER, Denis-Benjamin. 1809. *Considérations sur les effets qu'ont produit en Canada la conservation du pays, les mœurs, l'éducation etc. de ses habitants ; et les conséquences qu'entraineraient leur décadence par rapport aux intérêts de la Grande Bretagne.* Montréal : James Brown.

Sources secondaires

ANDRÈS, Bernard. 2001. « D'une mère partie à la patrie canadienne : archéologie du patriote au XVIII[e] siècle ». *Voix et Images* 26 (3) : 474-497.

AUBIN, Georges et Jonathan Lemire. 2015. *Ludger Duvernay, Lettres d'exil, 1837-1842*. Montréal : VLB.

BÉNÉTEAU, Marcel. 2013. « Les prêtres et religieux auteurs de chansonniers ». *Port Acadie* 24-25-26 : 258-272.

BERNARD, Jean-Paul. 1971. *Les Rouges, libéralisme, nationalisme et anti-cléricalisme au milieu du XIX[e] siècle.* Montréal : PUQ.

BERTÉ, Pierre. 2011. *Genèse du Code de la nationalité française (1789-1927)*. Bordeaux : Thèse en droit de l'université de Bordeaux IV.

BOUCHARD, Gérard. 2004. *La pensée impuissance, Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*. Montréal : Boréal.

CAZZANIGA, Gian Mario. 2009. *Frères chasseurs, Brother hunters, une histoire méconnue de charbonnerie canadienne*. Québec : PUL.

GALARNEAU, Claude. 1970. *La France devant l'Opinion canadienne (1760-1815)*. Québec : PUL.

GILMORE, Jeanne. 1997. *La République clandestine, 1818-1848*. Paris : Aubier.

GREENWOOD, Murray. 2015. *Legacy of Fear: Law and Politics in Quebec in the Era of the French Revolution.* Toronto: University of Toronto Press.

HARVEY, Louis-Georges. 2005. *Le printemps de l'Amérique française, Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*. Montréal : Boréal.

HUMEAU**,** Hubert. 2015. « La chanson politique acteur de l'histoire et levier social de la révolution de juillet 1830 à Paris ». *Cahiers d'histoire* 33(1-2) : 57-81.

KEMPF, Damien. 2008 « Plurale Tantum : Le texte médiéval, du singulier au pluriel ». Dans *Les regroupements textuels au Moyen Âge*, 52-65. *CHETL* 1. Paris : LAMOP.

LAMONDE, Yvan. 2000. *Histoire sociale des idées au Québec*, 1760-1896. Montréal : Fides.

LAMONDE, Yvan. 2018. *Aux quatre Chemins, Papineau, Parent, Côté en 1837-1838.* Montréal : Lux Editeur.

LAPLANE, Bénédicte. 2010. « Les relations entre la France, le Canada et les Canadiens français, 1760-1815. Enjeux diplomatiques, religieux et culturels ». *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin* 31 : 17-30.

LEMIRE, Maurice. 1991. *La vie littéraire au Québec : 1806-1839 : le projet national des Canadiens*. Québec : PUL.

LORTIE, Jeanne d'Arc. 1987a. *Les textes poétiques du Canada français, 1606-1867*. Volume 1, 1606-1806. Louiseville : Fides.

LORTIE, Jeanne d'Arc. 1987b. *Les textes poétiques du Canada français*. Volume 2, 1806-1826. Louiseville : Fides.

MAIRESSE, Anne. 1998. « Entre Autres 'Je', le Sujet Lyrique ». *Romanic Review* 89 (2) : 259-267.

MASSIGNON, Geneviève et Georges Delarue. 1994. « Napoléon et George ». In *Trésors de la chanson populaire française. Autour de 50 chansons recueillies en Acadie*. Paris : Éditions de la BNF.

MIKLOS, Benedikt. 2008. *La chanson politique au Québec (1760-1840) : champ littéraire, littérarité et utopie*. Kiel : Thèse de l'Université de Kiel.

MONIÈRE, Denis. 1987. *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle du Bas Canada.* Chicoutimi *:* Editions Québec/Amérique.

MOUCHET, Florence. 2012. « Intertextualité et « intermélodicité » : le cas de la chanson profane au Moyen Âge ». Dans *Chanson et intertextualité*, dirigé par Céline Cecchetto, 17-33. Bordeaux : PUB.

PLANTE, Dominique. 2007. *Henri-Antoine Mézière, et* l'Abeille canadienne *(1818-1819*). MONTREAL : Mémoire de maitrise de l'UQAM.

ROCH, Legault**.** 2002**.** *Une élite en déroute, les militaires canadiens après la Conquête*. Outremont : Athéna.

RUMILLY, Robert. 1974. *Histoire de la Société de la St-Jean Baptiste de Montréal*. Montréal : Fides.

RODRIGUEZ, Antonio. 2003. *Le pacte lyrique : configuration discursive et interaction affective*. Bruxelles : Mardaga, coll.

WHITE L. Ruth. 1983. *Louis-Joseph Papineau et Lamennais, le chef des Patriotes canadiens à Paris 1839-1845 avec correspondance et documents inédits*. Québec : Hurtubise HMW.